

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2025-09-08-00002

Arrêté relatif au Schéma régional des  
mandataires  
judiciaires à la protection des majeurs et des  
délégués aux  
prestations familiales 2025 2029 en Normandie



**Arrêté relatif au schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs  
et des délégués aux prestations familiales**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-4, L. 312-5 et D. 312-193-7
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie et préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2024 du ministère du travail, de la santé et des solidarités portant nomination de Madame Catherine PERNETTE dans les fonctions de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

**ARRETE**

**Article 1**

Le schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales est arrêté pour la région Normandie, pour la période 2025-2029. Il est annexé au présent arrêté.

**Article 2**

La durée de validité du schéma est de cinq ans, à compter de sa publication.

### Article 3

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Rouen, le 8 septembre 2025

Le Préfet de la région Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime



Jean-Benoît ALBERTINI